Compte-rendu de la Formation Spécialisée du 17 septembre 2026

En réponse à notre déclaration, le directeur adjoint indique que certains points relèvent du national.
Pour les autres points, il précise que :
- l'amiante et le radon seront abordés globalement, bâtiment par bâtiment, lors de la prochaine formation spécialisée ;
- les aménagements horaires pendant la canicule : les mesures ont été prises dans le respect du cadre national ;
- le nettoyage des sèche mains : une amélioration du nettoyage des sèche-mains a été constatée, toutefois, il convient de revoir la situation par étage avec les chefs de service qui transmettent l'information via ODL ;
- suite au départ en retraite de M JONDEAU, les gestionnaires du site de Baynac seront Guillaume BEAUVOIS et Muriel PAUL à compter du 1er octobre 2026.

Le directeur adjoint estime que nous avons un problème de lecture du PAPRIPACT, qu'il faut considérer qu'il y a plusieurs actions possibles pour une ligne, qu'il est nécessaire de synthétiser, qu'il ne s'agit pas de reprendre le DUERP en intégralité et que le PAPRIPACT reprend l'ensemble des risques du DUERP.

La CGT déplore que les risques psycho-sociaux, et en particulier les tentatives de suicide, ne figurent pas dans les priorités du PAPRIPACT. Ni la charge de travail ni le manque d'effectif dans les services. La cotation des risques est difficile à comprendre.

L'assistante de prévention indique que ces risques n'entrent pas dans le plan d'actions locales.

Le directeur adjoint ajoute : « que peut-on faire en local ? », le problème relève du national. Les seules mesures locales possibles sont de remonter les difficultés et le soutien aux équipes.

Les cotations sont déterminées par les chefs de service. Selon les consignes de la Direction, ils doivent mettre l'accent sur la prévention. L'évaluation des risques doit être affinée selon les métiers.

La CGT signale que le nombre d'agents est différent selon le DUERP et le PAPRIPACT. L'assistante de prévention a fait remonter cette anomalie.

Le directeur adjoint informe que le DUERP et le PAPRIPACT seront mis en ligne sur Ulysse 58. Un bilan sera effectué dans un an et permettra d'adapter les actions.

Il souligne que le DUERP doit être un moment d'échange avec les agents.

La CGT a voté CONTRE le DUERP et le PAPRIPACT . Solidaire et CFDT ont voté POUR.
La CGT a lu le texte suivant sur le PAPRIPACT.

Avis de la CGT sur le PAPRIPACT (PAP) 2026

Trois axes « prioritaires » pour 2026 ont été mis en avant par la Direction : le risque routier, l'amiante et les fortes chaleurs.

Les RPS (risques psycho sociaux) sont repris pour les agressions verbales ou physiques mais toutes les problématiques liées au manque d'effectifs, à la perte de sens de nos métiers, à la disparition des métiers et à la casse de nos missions sont absentes de ce PAP.
Ces risques sont mis sous le tapis et, pire encore, seront accentués, par les suppressions d'emplois et réformes en cours et à venir.
La déconnexion vie pro/vie perso, les postures sédentaires et TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) ne sont pas non plus repris dans le PAP alors qu'ils impactent la vie quotidienne de nos collègues.
La charge de travail et la pertinence des objectifs fixés par l'employeur ne sont pas évoquées comme facteurs pourtant déterminants du risque. Une partie significative des actions présentées relève plus de la communication, de la sensibilisation et des e-learning et Webinaires. De ce fait, ces actions sont souvent déléguées à la responsabilité des agents, sans que la responsabilité de l'employeur soit relevée.

Comme la CGT le pressentait, la mise en place de la nouvelle application Prev'action, associée à la nouvelle cotation du risque, mènent à un assèchement du PAP.

Les représentants CGT dénoncent le détournement du PAP par la direction à la recherche d'un satisfecit insupportable. En outre, la CGT demande à ce que l'ensemble des risques inscrits au DUERP soit suivi, même si ceux-ci n'ont pas été repris au PAP.

C'est pourquoi les représentants CGT de la FS émettent un avis défavorable à ce PAPRIPACT 2026.

Après interrogation de la CGT, le directeur adjoint indique que les travaux d'étanchéité des fenêtres du CDC sont concluants. Il est prévu d'étendre ces travaux aux autres fenêtres.
Des études pour des travaux de réfection des toits-terrasses de Baynac (400 000 €) et de Barbusse (200 000 €) sont en cours. Compte-tenu du montant des travaux, la DDFIP a transmis le projet à la Centrale.

L'état des fenêtres à Cosne demande une action urgente et immédiate, des devis ont été demandés.

Pour les agents du CDC, les audiogrammes sont effectués lors de la visite de prévention ou à la demande auprès de l'assistante de prévention.

S'agissant du budget de la Formation Spécialisée, l'animatrice de la politique de prévention en Bourgogne Franche Comté fait part des éléments budgétaires. Il reste une somme disponible de 21179,94 €. La date limite d'utilisation des crédits est fixée à début décembre. Pour être sûr d'obtenir la facturation à temps, les commandes à venir devront être effectuées avant la fin octobre.

Des devis sont en cours pour 8279,15 €. L'assistante de prévention présente 2 autres devis en séance pour des fauteuils ergonomiques pour 1834,24 € et pour des bureaux électriques pour 1996,87 €.

Les propositions faites en séance : lingettes nettoyantes éco responsables et balles anti stress, seront étudiées par l'assistante de prévention.

Deux formations PSC1 ont été programmées. Celle du 15 septembre a été annulée faute de formateur. Celle du 25 novembre devrait être assurée. L'administration est liée par le marché public jusqu'en 2028 et ne peut pas organiser cette formation avec un autre prestataire.
La CGT dénonce cette situation scandaleuse.

L’intervenant Santé Sécurité au Travail (SST) présente le bilan pour l’année 2025.

Le SST est chargé du suivi de 327 agents de la DDFIP. La pyramide des âges est élevée, avec une prédominance de femmes (2/3). Le SST a effectué 95 visites en 2025.

L’assistante de prévention nous informe de deux actions de prévention : une heure flash sur la ménopause et une heure flash sur les cancers masculins.

Déclaration liminaire à la Formation Spécialisée du 17 septembre 2026

Les agents des Finances Publiques subissent depuis de trop nombreuses années : des rémunérations qui décrochent, des conditions de travail qui se dégradent, des emplois supprimés alors que déjà insuffisants, des réformes permanentes qui les épuisent, les démotivent, réduisent leurs droits et garanties et des missions de service public fragilisées, abandonnées ou privatisées.

Alors que le service public a besoin de moyens et que les agents doivent bénéficier de rémunérations justes et en adéquation avec l’augmentation du coût de la vie, la Direction Générale poursuit sa fuite en avant.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques appelle à la mobilisation le 29 septembre, par la grève et les manifestations.

A l'ordre du jour de cette FS, la Direction nous a transmis le DUERP (Document unique d’évaluation des risques professionnels), document de référence qui recense, analyse et hiérarchise les risques auxquels les agents sont exposés, y compris les risques psychosociaux. Ce DUERP sert de base au PAPRIPACT (Programme annuel de prévention des risques professionnels et d’amélioration des conditions de travail) et traduit cette évaluation en plan d’actions concret, avec des responsables, des moyens, des échéances et un suivi.

Ces documents sont essentiels car ils permettent de prévenir en agissant à la source sur l’organisation et les conditions de travail, de protéger en mettant en place des mesures adaptées (collectives d’abord) et de réparer. Bien construits, accessibles et suivis, le DUERP et le PAPRIPACT renforcent une prévention efficace, transparente et partagée.

Pour la CGT, ce mouvement va dans le bon sens et doit se traduire par des actions de prévention qui consistent à éviter l’apparition du risque, en agissant sur la source de ce risque. L’enjeu est de supprimer ou réduire les facteurs de risques en amont, avant même qu’ils n’apparaissent, et d’obtenir des résultats mesurables sur le travail réel.

Trois axes « prioritaires » ont été mis en avant sur le PAPRIPACT 2026 par la Direction : le risque routier, l’amiante et les fortes chaleurs. Cependant, quelles sont les données objectives ou arbitrages permettant de comprendre clairement pourquoi ces choix sont prioritaires par rapport à d’autres risques ?

Que deviennent les RPS (sauf ceux causés par des agressions verbales ou physiques), la déconnexion vie pro/vie perso, les postures sédentaires et les troubles musculo-squelettiques (TMS) ?

La CGT rappelle que les risques majeurs remontés sur le terrain (charges, objectifs, organisation, outils, réorganisations, manque de moyens) exigent aussi des mesures à la source notamment sur

tout ce qui touche à l’organisation du travail, aux priorités claires, au pilotage des transformations… Pour la CGT, l’« efficacité » réelle n’est pas prouvée. Beaucoup d’actions sont annoncées comme « en cours » ou « réalisées ».

LA CGT demande qu'un bilan complet soit fait sur le PAPRIPACT 2026 pour l'année prochaine.

La charge de travail, absente du PAPRIPACT, est un sujet transversal sous-traité. Celle-ci devrait être un axe prioritaire à part entière. Cette surcharge est collective et structurelle (process, outils, objectifs, réorganisations). La CGT demande qu’elle soit traitée.

Ni le DUERP, ni le PAPRIPACT tels que la Direction les présente ne peuvent être acceptés par la CGT. Qu’en est-il des sous-effectifs dans les services ? Qu’en-est-il des pressions subies en raison d'objectifs régulièrement dits prioritaires, des fermetures et réorganisations de services faites à l’arrachée pour promouvoir des directeurs ou des chefs de service ?
Qu’en est-il des pertes de valeurs professionnelles et humaines lorsque vous sacrifiez des métiers (géomètres, contrôle fiscal) ? Malgré ce que la Direction met en oeuvre, la santé mentale des agents n’est pas prise en compte.

Pour la CGT, la santé des salariés et les conditions de travail ne se résument pas à des formations : elles se construisent d’abord par des moyens humains et financiers, par l’organisation du travail et par la prévention qui doit éviter l’apparition de tout risque.

La CGT exprime sa colère au sujet de l'amiante. A de multiples reprises, les représentants CGT ont demandé à la Direction de leur présenter un point amiante et de leur fournir les relevés d'empoussièrement et les documents relatifs à l'amiante.
La direction a manqué de transparence et n'a pas été honnête avec les représentants CGT. En effet, il a fallu que la CGT demande en des termes exacts, appuyés par des textes juridiques, le Dossier Technique Amiante (DTA) pour qu'enfin celle-ci nous fournisse tous les documents relatifs à la présence d'amiante dans les bâtiments.

A noter que chaque agent peut individuellement demander à consulter le Dossier Technique Amiante du bâtiment où il exerce.

La signalétique amiante mériterait également d'être revue. S'agissant d'autocollants, ceux-ci se sont décollés ou ont pu être déplacés.

Pour rappel, l’amiante est classé comme substance cancérogène avérée pour l’homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) depuis 1977. Les fibres d’amiante peuvent être à l’origine de maladies graves, notamment des cancers du poumon. L’exposition à l’amiante peut également provoquer des cancers du larynx et de l’ovaire.

Concernant les aménagements horaires mis en place cet été lors des épisodes caniculaires, la CGT demande que les mesures prises par la Direction soient pérennisées.

La CGT interpelle la Direction sur le nettoyage des sèche-mains. La CGT reconnaît que la situation s'est améliorée mais qu'un nettoyage approfondi est nécessaire compte tenu de la structure des appareils. A ce sujet, la CGT réaffirme que l'essuie mains papier est la méthode la plus hygiénique et que celui-ci permet un geste de frottement qui élimine mécaniquement les derniers germes restants, ce que l'air seul ne fait pas. C'est pourquoi, afin d'économiser ce papier, la CGT demande l'installation de distributeurs feuille à feuille.